

COMMUNE DE LES BONS VILLERS

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PERMIS D'ENVIRONNEMENT CLASSE 2**

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT  
PROJET DE CATEGORIE C (Projet sans étude d'incidences sur l'environnement)

Concerne la demande de la SRL VIP MOTORS, en vue d'obtenir le permis d'environnement pour le maintien en activité et l'extension d'un commerce automobile par l'augmentation du nombre de véhicules destinés à la vente passant de 25 à 46 véhicules, l'ajout d'une zone de lavage et d'une zone de polissage.

Lieu d'exploitation : Rue Pont-à-Migneloux 45 à 6041 CHARLEROI.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu et date de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 19/02/2024	Le 24/02/2024	Lieu : Administration communale - Service Environnement Place de Frasnes 9 – 6210 FRASNES-LEZ-GOSSELIES Date de clôture : 11/03/2024 Heure de clôture : à 16 heures	<b>Par courrier ordinaire :</b> Administration communale – Service Environnement Place de Frasnes 9 – 6210 FRASNES-LEZ-GOSSELIES  ou <b>Par courrier électronique :</b> <a href="mailto:environnement@lesbonsvillers.be">environnement@lesbonsvillers.be</a>

Le collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

La demande peut être consultée, durant la période d'enquête, à l'adresse suivante : Administration communale – Service Environnement -Place de Frasnes 9 – 6210 FRASNES-LEZ-GOSSELIES  
- les jours ouvrables soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, sauf le jeudi ;  
- Uniquement sur RDV, à prendre au moins 24h à l'avance (auprès du service Environnement- 071/ 858 113 – [environnement@lesbonsvillers.be](mailto:environnement@lesbonsvillers.be)), les après-midi ou les mardis 5, 12, 19, 26 mars 2024 de 16h00 à 20h00.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès -du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations – Direction de Charleroi – 6000 Charleroi, rue de l'Ecluse 22 – tél : 071/65.48.80. ou auprès du demandeur : M. Eren ELMAS -0486/61.08.17.


Tout intéressé peut formuler ses observations écrites, datées et signées, ou orales auprès de la Commune des Bons Villers dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

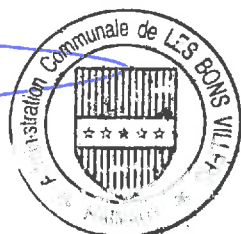
L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le collège communal de Charleroi.

Les Bons Villers, le 15 février 2024.

Par le Collège

Le Directeur général,

  
Bernard WALLEMACQ



Le Bourgmestre,

  
Mathieu PERIN